DEPARTEMENT de LA MAYENNE
CANTON DE MAYENNE-OUEST
COMMUNE de ST-GEORGES-BUTTAVENT

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

ETAIENT PRESENTS : Sylvia DENIS, Maxime BOURDAIS, Jocelyne CHEMIN, Laurent MEIGRET, Nicole BOURGOUIN, Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Daniel FORTIN, Luc GARNIER, Valérie FOUBERT, Thibault GENEST

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Pauline VERON, Justine GOUET, Stéphane BOUVIER, Christelle CERISIER

SECRETAIRE de SEANCE : M. Maxime BOURDAIS

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- DELIBERATION PORTANT SUPRESSION SUIVI DE CREATION D'EMPLOI SUITE A AVANCEMENT DE GRADE / ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE SECONDE CLASSE
- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
- DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION
- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES / SERVICE EAU POTABLE
- DECISION MODIFICATIVE N°2 / SERVICE GENERAL - FONCTIONNEMENT
- DECISION MODIFICATIVE N°1 / SERVICE EAU POTABLE - FONCTIONNEMENT
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / GENERATION MOUVEMENT
- DENOMINATION NUMEROTATION DE VOIRIE / CREATION D'UNE ADRESSE RUE DE BEAUREGARD (1 RUE BEAUREGARD) ET SUPPRESSION D'UNE NUMEROTATION EXISTANTE (3 RUE DE GUINEFOLLE) – PROJET MAYENNE HABITAT
- FINANCES – PACTE FINANCIER FISCAL ET SOLIDAIRE (2021-2026) – FONDS DE CONCOURS « THEMATIQUE » DE MAYENNE COMMUNAUTE ATTRIBUE A LA COMMUNE DE « SAINT-GEORGES-BUTTAVENT »
- DELIBERATION DE PRINCIPE EFFACEMENT DE RESEAUX TERRITOIRE ENERGIE
- QUESTIONS DIVERSES

2026-77 BIS DELIBARATION PORTANT SUPPRESSION SUIVI DE CREATION D'EMPLOI SUITE A AVANCEMENT DE GRADE / ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2026,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel de Mme Claire ALLAIN à l'écrit et à l'oral pour un avancement de grade d'adjoint technique territorial à adjoint technique principal de deuxième classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante,

Décide

Article 1 : Objet
La suppression, à compter du 07/10/2026 l'emploi de Mme Claire ALLAIN au grade d'adjoint technique territorial (cadre d'emplois des adjoints techniques) à temps non complet (à raison de 20 heures hebdomadaires) au service technique, et

La création, à compter de la même date, de l'emploi de Mme Claire ALLAIN, au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe (cadre d'emplois d'adjoint technique) à temps non complet (à raison de 20 heures hebdomadaires) relevant de la catégorie C au service technique à compter du 07/10/2026.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades/cadre d'emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 64.

Article 3 : Effet
La présente délibération prendra effet au 07/10/2026.

Article 4 : Exécution
Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

2026-78 BIS MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, et après en avoir délibéré,

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

DÉCIDE

EMPLOIS								EFFECTIFS			
e de délibéra- portant créa- tion	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de ter de travail
15/07/24	Secrétaire de mairie	35 h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés	444	1027	Attachée territoriale	**titulaire**	activité	100%
20/01/00	Adjoint administratif de l'état-civil	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	**contractuel art L332-8 2°**	activité	100%
26/01/06	Comptable	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	**titulaire**	activité	100%
27/05/04	Agent de maîtrise principal (espaces verts)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	597	Agent de maîtrise principal	**titulaire**	activité	100%
06/04/16	Adjoint technique (gestion des bâtiments communaux)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	**titulaire**	activité	100%
06/04/16	Adjoint technique (gestion de la voirie)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	**titulaire**	activité	100%
01/09/18	Adjoint technique (Entretien des bâtiments communaux, accompagnement scolaire)	20 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial principal de seconde classe	**titulaire**	activité	100%
23/06/05	Adjoint technique (Accompagnement école)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique principal de 1ère classe	**titulaire**	activité	100%
01/09/03	Adjoint technique (Accompagnement école)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique principal de 1ère classe	**titulaire**	activité	100%
02/05/96	ATSEM	35 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	368	558	ATSEM ppal de 1ère cl.	**titulaire**	activité	100%
24/05/24	Cantinière	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	**titulaire**	activité	100%
01/10/25	Cantinier	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	**contractuel art L332-14**	activité	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé **qui prendra effet à compter du 07/10/2026,**
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune.

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

2026-79 DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION

Le Conseil municipal,
Vu l'article L522-27 du code général de la fonction publique,
Considérant l'avis émis par le comité social territorial le 25/09/2026,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

.Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (de 0 à 100)
Cadre d'emplois des attachés	Attaché territorial principal	100,00%
Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur territorial	100,00%
Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial de seconde classe, adjoint technique territorial de seconde classe	100,00%

Article 2 : Evolution des taux
Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2026-80 ADMISISON EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES / SERVICE EAU POTABLE

Vu le constat d'impossibilité de recouvrer les sommes dues par le débiteur cité dans le tableau ci-dessous, effectué par les services du comptable assignataire de la Commune ;
Vu, pour certaines sommes l'article 1611-5 du C.G.C.T., concernant le seuil de mise en recouvrement des "créances non fiscales" ;

GUIBOUX Dimitri ou PEYPOUQUET Léa		H.T	394,75 €
GUIBOUX Dimitri ou PEYPOUQUET Léa		TVA	21,71 €
	TOTAL	TTC	416,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'ADMETTRE les montants ci-dessus en NON-VALEUR ; les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 du budget correspondant.

2026-81 DECISION MODIFICATIVE N°2 / SERVICE GENERAL - FONCTIONNEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la Commune,
Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

AUTORISE la décision modificative suivante :

Article / Chapitre	LIBELLE	DEPENSES F	RECETTES F
6817 65561	DOTATIONS AUX PROVISIONS CONTRIB FOND COMPENSATION CH TERR	+ 300,00 -300,00	
Total de la décision modificative n°2		+ 300,00 -300,00	
Pour Mémoire B.P 2026 Pour mémoire décision modificative		1 718 018,86 /	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		**1 718 018,86**	

2026-82 DECISION MODIFICATIVE N°1 / SERVICE EAU POTABLE - FONCTIONNEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le budget de la Commune,
Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Eau Potable de l'exercice 2026
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE la décision modificative suivante :

Article / Chapitre	LIBELLE	DEPENSES F	RECETTES F
6817 61523 701249/014	DOTATIONS AUX PROVISIONS RESEAUX REVERSEMENT POUR POLLUTION DOMESTIQUE	+2 000,00 - 5 535,00 + 3.535,00	
Total de la décision modificative n°1		+ 5.535,00 - 5.535,00	
Pour Mémoire B.P 2026 Pour mémoire décision modificative		227 105,63 /	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		**227 105,63**	

2019-83 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / GENERATION MOUVEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de verser une subvention exceptionnelle de 800 € à Génération Mouvement Club de l'Amitié : les crédits nécessaires seront mandatés courant OCTOBRE.

2026-84 DENOMINATION NUMEROTATION DE VOIRIE / CREATION D'UNE ADRESSE RUE DE BEAUREGARD (1 RUE BEAUREGARD) ET SUPPRESSION D'UNE NUMEROTATION EXISTANTE (3 RUE DE GUINEFOLLE) – PROJET MAYENNE HABITAT

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-28 et suivants relatifs à la dénomination et à la numérotation des voies ;

Mise en ligne le : 13/11/2026 10:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

- **Vu** la demande présentée par l'organisme Mayenne Habitat concernant la création de 6 logements individuels sur la parcelle cadastrée section OA 2038 ;

Considérant que l'accès principal de cette nouvelle opération immobilière est désormais configuré pour s'effectuer depuis la **rue de Beauregard** ;
Considérant qu'il convient de créer une nouvelle numérotation pour cette entrée et, par conséquent, de supprimer l'ancienne entrée située 3 rue de Guinefolle, cette dernière entrée étant amenée à disparaître ;
SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident** à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la création d'une nouvelle numérotation de voirie pour l'opération de 6 logements individuels portée par Mayenne Habitat, l'adresse officielle de l'entrée principale étant fixée au **1 rue de Beauregard**.
- **ARTICLE 2 : PRONONCE** la suppression de l'ancienne numérotation et adresse existante située au **3 rue de Guinefolle**, l'accès à ladite parcelle par cette voie étant définitivement supprimé.
- **ARTICLE 3 : CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente décision à l'organisme Mayenne Habitat, ainsi qu'aux services compétents (GEOPAL).
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera affichée en mairie et inscrite au registre des délibérations.

2026-85	FINANCES - PACTE FINANCIER FISCAL ET SOLIDAIRE (2021-2026) - FONDS DE CONCOURS « THEMATIQUE » DE MAYENNE COMMUNAUTE ATTRIBUE A LA COMMUNE DE « SAINT-GEORGES-BUTTAVENT »

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « thématiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe du fonds de concours thématique 2026 s'élevant à 222 467 €,

Au titre de ce fonds de concours, la commune de « Saint-Georges-Buttavent » a présenté un dossier de financement pour ses travaux de « L'aménagement de la nouvelle salle à vocation culturelle » pour un coût total de **166 183,40 €** HT.

Considérant l'avis favorable de la majorité des Maires réunis le 6 juillet 2026 pour répartir équitablement l'enveloppe aux 12 communes qui ont déposé un dossier (un projet retenu par commune),

Considérant la délibération du 24 Septembre 2026 de Mayenne Communauté donnant son accord de principe pour l'attribution d'un fonds de concours thématique de 18 538.92 € à ces 12 communes membres dont la commune de « Saint-Georges-Buttavent »,

Considérant que la Commune de « Saint-Georges-Buttavent » a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours thématique,

Il convient désormais d'autoriser l'attribution de ce fonds de concours au moyen d'une délibération et de la signature d'une convention de financement avec Mayenne Communauté précisant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ***accepte un fonds de concours de 18 538.92 € de la part de Mayenne Communauté au titre de « L'aménagement de la nouvelle salle à vocation culturelle », dans le cadre du pacte financier fiscal et solidaire.***

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

- *autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de « Saint-Georges-Buttavent ».*

2026-86 DELIBERATION DE PRINCIPE EFFACEMENT DE RESEAUX TERRITOIRE ENERGIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	149 738,50 €	112 303,88 €	8 984,31 €	46 418,94 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	68 275,00 €	13 655,00 €	4 096,50 €	58 716,50 €
3 -Eclairage public (HT)	73 875,00 €	18 468,75 €	4 432,50 €	59 838,75 €
TOTAL GENERAL	291 888,50 €	144 427,63 €	17 513,31 €	164 974,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en , (préciser l'année de réalisation souhaitée pour la tranche considérée)
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

2026-87 QUESTIONS DIVERSES

1) Urbanisme, Voirie et Réseaux

- Le marché pour le renouvellement des réseaux AEP (eau potable) rue de Fontaine Daniel est en cours avec un marché qui sera lancé prochainement et suivi par l'entreprise Meau Conseil.
- Un dossier d'effacement des réseaux électriques rue de Fontaine Daniel est en cours avec Territoire Energie Mayenne.
- Résidence de la Forêt : Etat actuel : 4 parcelles sont vendues et une est en cours d'acquisition.
- Rue de Guinefolle : Proposition du maire d'acheter des parcelles de Remi Construction non vendues pour en faire des places de parking supplémentaires.

2) Organisation, vie citoyenne et évènements

- Journée citoyenne : Actuellement 18 personnes se sont inscrites à la journée citoyenne samedi 17 octobre 2026.
  Il est encore possible de s'inscrire avant le 13 octobre. Cette journée sera renouvelée sauf cas exceptionnelle deux fois par an. Une première journée se fera avant la Toussaint et une seconde aura lieu avant les Rameaux.

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263

- Commémoration du 11 novembre 2026 : M. MEIGRET a vu avec la directrice de l'école pour effectuer des actions en lien avec cette commémoration. Les actions proposées sont les suivantes :

- Histoire des drapeaux 14/18 et 39/45
- Témoignages d'anciens combattants
- Minute de silence

- Affichage : Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de mettre en place des affiches au sein de la commune sans en avertir au préalable la collectivité et avoir eu l'accord du maire.

3) **Divers et secrétariat**

- **Départ de M. GENIN Vincent :** Le maire souhaite que soit terminé les actions en cours. La recherche d'un nouvel agent est en cours.
- Un tableau récapitule les personnes désignées dans les commissions de Mayenne Communauté (voir pièce jointe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h48.**

Mise en ligne le : 13/11/2026 16:11 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87263